

MARCHE N° 2017-013

**Accord-cadre services de télécommunications fixes, mobiles et de transmission de données
avec accès internet – Lot n°4**

Avenant n° 2

ENTRE :

la Communauté d'Agglomération du Niortais, représentée par son Président, agissant en vertu de la délibération du Conseil d'Agglomération du 12 avril 2021

d'une part,

ET :

Le titulaire du marché, ORANGE, Site Pichey – Pôle Marchés Publics, 23 rue Thomas Edison, 33731 BORDEAUX Cedex 10, SIRET 380 129 866 47320, représenté par :

(Qualité, nom, fonction) :

.....

d'autre part,

Vu :

- le marché n° 2017-013 relatif aux services de télécommunications fixes, mobiles et de transmission de données avec accès internet – Lot n°4, signé entre la Ville de Niort et ORANGE et notifié le 21/07/2017 ;
- l'avenant de transfert n° 1 à ce marché à la Communauté d'Agglomération du Niortais, notifié le 24/12/2018 ;
- l'avis de la CAO ;
- la délibération du Conseil d'agglomération de la CAN en date du 12 avril 2021.

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

Le marché de télécommunication en objet du présent avenant, arrive à échéance le 21 juillet prochain. L'élaboration du nouveau marché à conclure nécessite une refonte du cahier des charges techniques en lien notamment avec le nouveau périmètre du groupement de commande qui reste encore à définir. Cette étude est en cours de réalisation.

ÉT IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - PROLONGATION DU MARCHE

Le marché est prolongé pour une durée de 6 mois pour les membres du groupement de commandes initial suivants : Communauté d'agglomération du Niortais, Ville de Niort ainsi que les communes d'Aiffres, La Rochénard et Vouillé.

Ce délai tient compte de la complexité de mise en œuvre des solutions techniques à mettre en œuvre.

ARTICLE 2 - MONTANT DU MARCHÉ

L'accord-cadre est passé sans minimum ni maximum.

Le montant du présent avenant est estimé à 72 542, 00 € HT (87 050, 40 € TTC).

Les clauses du contrat initial non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

ARTICLE 3 - ANNEXES

Le présent avenant ne comporte aucune annexe.

FAIT EN UN EXEMPLAIRE ORIGINAL

A, le,
Le titulaire

A Niort, le,
Le représentant légal de la CAN